



Tél. : (819) 328-5624
Fax. : (819) 328-7085

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES COMPTES DE TAXES ARTICLE 1007 C.M.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Que le rôle de perception, concernant l'imposition des taxes pour l'année 2012 est déposé au bureau administratif de votre municipalité.

Que ce rôle de perception a été complété après le 1 janvier 2012.

Que ce rôle est préparé en conformité avec le budget tel qu'adopté par le conseil municipal le 26 janvier 2012;


Que le budget sera transmis au ministère d'ici le 1 avril 2012.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes comprenant un avis d'évaluation de votre propriété dans les délais prévus à l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Que ces taxes seront payables aux dates indiquées sur votre relevé de taxes en un, deux, trois ou 4 versements.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité au 349, chemin de Val-des-Lacs à Val-des-Lacs, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 à 16 h à l'exception des congés fériés.


Donné à Val-des-Lacs, ce 16^{ième} jour de 15 février 2012.


Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15^{ième} jour de février 2012, entre 8 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 15 février 2012.


SÉCRÉTAIRE-TRÉSORIER